

Etes-vous éligible à cette aide ?

Elles ne sont pas cumulables : - Hors territoires Français

- Hors pays d'origine

Le stage doit être validé par l'IAE de Poitiers = Convention de stage

La sélection de la bourse est effectuée par le Service RI Réjane BOUCHARD

Bourse de stage PROFESSIONNEL VOLET 2*

(Europe et Hors Europe)

2^{ème} Démarche à faire au moins **1 mois** avant votre départ

A) Conditions d'éligibilité

- Partir 2 semaines minimum
- Le revenu fiscal de référence est fixé à 50 000 Euros/an mais peut être pondéré par des points de charge : **Simulateur calcul revenu fiscal pondéré**
- L'indemnisation de l'entreprise ne doit pas dépasser 700 euros/mois

Le 1^{er} versement soit 70%

Pièces justificatives à mettre en ligne sur le site de la région une fois **votre compte créé.**

- CV
- Copie CNI ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- Attestation définitive d'attribution de bourses sur critères sociaux
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement
- Toutes les pages de la convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et le stagiaire. (Les contrats de travail ne sont pas acceptés)
- Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire

B) Montant

80 Euros/semaine complète pour les non boursiers

100 Euros/semaine pour les boursiers

Le solde à la fin de votre stage soit 30% restants

- Attestation de fin de stage

Bourse de stage ERASMUS+ VOLET 5*

(Europe)

2^{ème} Démarche à faire au moins **1 ½ mois** avant votre départ

A) Conditions d'éligibilité

Sélection par l'IAE nombre de mois limité

- Partir 60 jours minimum, 12 mois maximum
- Partir en Europe sauf en Suisse

Les dernières infos Erasmus : à partir du 1^{er} novembre 2019, le Royaume Uni n'est plus éligible au programme Erasmus+.

Le 1^{er} versement soit 80%

Pièces justificatives à mettre en ligne sur le site de la région une fois **votre compte créé.**

- **Contrat pédagogique avant la mobilité** dûment complété et signé par toutes les parties
- **Contrat de mobilité** de la période concernée, dûment complété et signé
- Un CV
- Un relevé d'identité bancaire
- Une fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- Une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Une copie d'assurance Responsabilité Civile et Accident du Travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité (CPAM)
- Une attestation d'avis favorable (remis par le service RI)
- 1^{er} test de langue (OLS envoyé par le service RI)

B) Montant

Le groupe 1 : Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg :

450 Euros/mois

Les groupes 2 et 3 : Belgique, Rép. Tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, Croatie, Chypre, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Turquie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, ancienne Rép. Yougoslave de Macédoine, Italie, Autriche :

400 Euros/mois

Le solde à la fin de votre stage 20% restants

C'est la région qui prend le relais pour toucher le solde.

- Contrat pédagogique après mobilité
- Rapport détaillé du participant compléter par l'étudiant via l'application mobility Tool
- Lettre de soutien
- 2^{ème} test de langue (envoyé par la région)

* Lors de la création de votre compte sur le site de la Région, la bourse qui vous aura été attribuée apparaîtra sous la forme de VOLET qui sont au nombre de 6.

Pour les étudiants de l'IAE, seuls les VOLETS 2 et 5 vous seront proposés.

Correspondants Région

Plateforme : Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption

